

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **75 (1986)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature pour l'année 1983/84

De façon générale, l'année 1983/1984 s'est caractérisée par un travail toujours plus intense de notre association.

La multiplicité de nos interventions et de nos travaux, leur caractère en partie juridique, a nécessité l'engagement d'une personne à mi-temps ayant une formation juridique et s'intéressant aux problèmes de protection de la nature. C'est ainsi que depuis le 1^{er} mars 1984, mon épouse, Antoinette de Weck-Fasel, travaille en qualité de chargée d'affaires de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature.

Vous trouverez ci-après résumé l'essentiel de nos activités en 1983/1984.

1. Endiguements

La LFPN est intervenue à de très nombreuses reprises, notamment dans les cas des ruisseaux du Feny, de la Magnenetta, de la Nesslera, de Montécu, de la Sionge et du Pontet.

A la suite de ces interventions, le canton de Fribourg est en train de réexaminer sa politique en matière d'endiguement et une collaboration plus intense entre notre Association et l'Etat s'est instaurée dans ce domaine.

Le problème essentiel à résoudre est celui de l'entretien des ruisseaux, insuffisant à ce jour, cette insuffisance étant la cause dans de nombreux cas des débordements dont se plaignent les riverains.

2. Mise sous tuyaux

Deux nouvelles affaires ont préoccupé la Ligue, un projet de mise sous tuyaux à Bösinggen pour le ruisseau de Noflen et un projet de mise sous tuyaux dans le Haut-Vully pour le ruisseau du Joressens.

D'autre part, l'affaire du ruisseau du Bundtels n'est pas encore tranchée. Nous espérons vivement, vu les intérêts en présence, que le Conseil d'Etat sauvera de la mise sous tuyaux le tronçon de ce ruisseau qui devait disparaître.

3. Aménagement du territoire

L'activité de notre Association a été multiple dans ce domaine qui est très vaste.

Nous sommes surtout intervenus dans la région des rives sud du lac de Neuchâtel où des communes ont présenté des modifications de plans d'aménagement qui n'étaient pas conformes au plan directeur des rives sud du lac de Neuchâtel.

La LFPN a pu toutefois constater d'une façon générale que les nouveaux plans d'aménagement étaient beaucoup plus conformes à notre idéal. C'est ainsi que certaines communes ont créé des zones protégées par la voie du plan d'aménagement.

A ce sujet, notre Association a consacré un temps considérable à l'établissement de dossiers en vue de la mise sous protection du marais des Nex, à Lentigny, fortement menacé par de multiples atteintes et à la zone de Bösingen en bordure de la Sarine sur laquelle la Confédération voudrait implanter un centre d'homologation pour véhicules.

La question du futur plan directeur cantonal est aussi à l'ordre du jour des travaux de la LFPN. Ce plan directeur servira en effet de base pour l'examen des futurs plans d'aménagement locaux (plans d'affectation de zones) et revêt à cet égard une importance considérable. Notre but est que soit intégré dans ce plan directeur un dossier sur les zones à protéger dans le canton de Fribourg qui soit aussi complet que possible.

4. RN1, ligne à haute tension, nouvelle transversale ferroviaire

La collaboration avec le Bureau des autoroutes continue pour la RN1. Ainsi, une nouvelle variante pour le raccordement du Löwenberg plus respectueuse de l'environnement a pu être définie d'un commun accord.

La ligne à haute tension Mühleberg-Verbois fait actuellement l'objet d'un recours au Département fédéral des transports et de l'énergie déposé par la LSPN. Le tracé de cette ligne est très inquiétant pour notre canton car il traverse de nombreuses zones d'un très haut intérêt paysager.

La nouvelle transversale ferroviaire pour trains rapides fait actuellement l'objet d'une consultation. Notre Association est en train de préparer une prise de position détaillée en collaboration avec la Société d'art public.

5. Protection de la nature dans la commune

Pour son 75^e anniversaire, la LSPN a créé un prix de 10 000 francs qui sera donné chaque année à la commune suisse la plus méritante du point de vue de la protection de la nature.

La LFPN a envoyé à chaque commune fribourgeoise le règlement relatif à ce concours et c'est ainsi que cinq communes y participent actuellement. Nous espérons que les années à venir verront toujours plus de candidats fribourgeois et de qualité se présenter.

Le président:
Bruno de Weck

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature pour l'année 1984/85

L'année 1984–1985 n'a pas laissé notre Association sur la brèche. C'est ainsi que notre Comité a été très occupé durant cette période. Vous trouverez ci-après un résumé non exhaustif de nos activités et de nos principales interventions.

1. Endiguements

La question des endiguements a malheureusement continué de nous préoccuper cette année. Dans la majeure partie des cas, nous devons toujours constater qu'il n'y a pas de commune mesure entre les dépenses envisagées pour l'exécution des travaux d'endiguements et les intérêts que ces travaux sont censés protéger. Il serait beaucoup plus simple de renoncer dans la plupart des cas à ces travaux coûteux et parfois même inutiles et de créer un fonds d'indemnisation pour les riverains qui toucheraient des indemnités de cas en cas. Cela coûterait beaucoup moins cher à l'Etat et, par conséquent, aux citoyens, et la nature s'en trouverait beaucoup mieux. Cela étant, le système légal actuellement en place favorise les travaux d'importance (méthodes en dur, appel au béton, enrochements, etc.) qui sont mieux subventionnés. Par contre, les travaux de minime importance, qui seraient en soi dans de très nombreux cas suffisants, ne sont pas ou peu subventionnés. A cela s'ajoute que l'entretien des cours d'eau *n'est pas du tout subventionné* alors qu'il serait très souvent suffisant pour éviter une grande partie des travaux d'endiguements.

Une bonne gestion des finances publiques devrait par conséquent, à l'instar d'autres cantons, favoriser cet entretien en le subventionnant.

Ceci dit, notre Association a déposé trois oppositions concernant les ruisseaux de l'Ondine, de la Neirigue et de la Sionge.

Pour ce qui concerne l'Ondine, nous avons retiré notre opposition immédiatement après que les explications nécessaires nous aient été fournies par l'entreprise d'endiguements, ces travaux étant justifiés.

Pour la Neirigue et la Sionge, nos oppositions ont été également retirées à des conditions bien précises, cela suite aux modifications importantes des projets initialement prévus et mis à l'enquête. Ces modifications ont consisté essentiellement dans l'application des méthodes douces, quand cela était possible, au lieu du recours aux ouvrages en béton et aux enrochements. Monsieur Bernard Lachat, hydrobiologiste,

expert en la matière, nous a été à cet égard d'un grand secours pour étayer nos prises de position et le canton, respectivement le Service cantonal des eaux et des endiguements, a décidé de s'adjoindre sa collaboration pour le projet d'endiguement de la Neirigue. Il semble aujourd'hui que ces méthodes douces, plus respectueuses de l'environnement et de la protection de la qualité de nos eaux, commencent à être prises en considération également dans notre canton, tant par l'administration que par les entreprises privées. C'est ainsi que tout dernièrement, sans que nous ayons à intervenir, un projet d'endiguement sur le Pontet et la Nesslera a été mis à l'enquête, ce projet faisant appel pour l'essentiel à des méthodes douces. Nous ne pouvons que féliciter les collectivités publiques et le bureau d'ingénieurs concerné pour cette heureuse initiative qui devrait faire école dans notre canton. Il reste néanmoins que tout projet d'endiguement, quel qu'il soit, devrait préalablement supposer une pesée des intérêts en présence (coût des travaux, intérêts à protéger, atteinte à la nature) avant d'être entrepris.

2. Mise sous tuyau

Le ruisseau de Bundtels est toujours l'objet de nos préoccupations. En effet, contre toute attente, le Conseil d'Etat a autorisé sa couverture ce qui a obligé la LSPN, par notre intermédiaire, à déposer un recours de droit administratif au Tribunal fédéral. Ce recours est actuellement pendant et il appartiendra ainsi à nos plus hautes autorités judiciaires de trancher cette affaire dans laquelle les intérêts de la protection de l'environnement sont manifestement prépondérants par rapport à l'intérêt que représente, pour les agriculteurs touchés, la mise sous tuyau du ruisseau concerné.

3. Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire représente évidemment un secteur très important de notre activité puisque c'est par les mesures d'aménagement que se réalise légalement la protection de la nature. L'objet principal de notre activité dans ce domaine est lié à la future approbation du plan directeur cantonal. Ce plan prévoit en effet de se référer à l'inventaire des sites naturels du canton de Fribourg qui avait été établi en 1977 sous le patronage de la Direction des travaux publics du canton de Fribourg. Cet inventaire, qui est déjà aujourd'hui un document de référence pour les collectivités publiques, a été extrêmement utile à celles-ci dans l'accomplissement de leurs tâches d'aménagement. Toutefois, il date maintenant de huit ans et mériterait d'autre part d'être complété en fonction d'autres inventaires, qui ont été établis entre-temps, ainsi qu'en fonction d'objets à protéger, qui n'avaient pas été pris en considération. C'est la raison pour laquelle notre Association a demandé à l'Etat de bien vouloir financer une révision de cet inventaire qui pourrait se réaliser avec notre collaboration. Nous nous sommes toutefois heurtés sur ce point pour l'immédiat à un refus, la question pouvant être rediscutée dans le futur. Nous estimons que ce problème de réactualisation de l'inventaire ne saurait souffrir un quelconque retard étant donné l'importance de ce catalogue pour les décisions en matière d'aménagement. C'est la raison pour laquelle notre Association a décidé d'établir elle-même cette révision de l'inventaire pour la

soumettre ensuite à l'Etat qui, nous l'espérons, financera, en tout cas en partie, les travaux réalisés. Dans l'immédiat, la Ligue zurichoise pour la protection de la nature nous a apporté son soutien financier par un don important pour lequel nous lui sommes infiniment reconnaissants.

Outre la question du plan directeur, le Centre d'homologation de Bösinggen contre lequel nous nous étions opposés a causé un travail considérable au Professeur Dietrich Meyer, qui, par son activité et son dynamisme, a réussi à convaincre les Chambres fédérales de l'inutilité de ce projet. Nous l'en remercions vivement. Cette affaire n'est évidemment pas terminée dans le sens où une partie du terrain de la commune de Bösinggen, qui devrait être protégé, est encore actuellement classé en zone industrielle. Il serait ici hautement souhaitable, étant donné le très haut intérêt scientifique, naturel et paysagé que représente ce terrain, que le canton étudie cette question de changement de zone et intervienne auprès de la commune pour qu'il se réalise.

4. Constructions

Dans ce domaine, notre activité est assez limitée dès l'instant où les principaux problèmes se posent au niveau des plans d'affectation de zones et non pas au niveau des permis de construire. Un projet important fait toutefois à nouveau surface, c'est celui d'un toboggan au Lac-Noir. Un nouveau tracé a été mis à l'enquête pour ce toboggan, tracé qui ne nécessite pas de défrichage. Il n'en reste pas moins qu'une installation de ce genre à cet endroit n'est pas admissible car manifestement contraire à un aménagement du territoire rationnel et soucieux de la protection de l'environnement.

5. Décharges

Le problème des décharges sauvages est inquiétant. Nous avons dû malheureusement constater une recrudescence de celles-ci parfois à des endroits mettant en cause la qualité des eaux et la santé humaine. L'Office cantonal de l'environnement fait tout ce qui est en son pouvoir pour remédier à cette situation et nous l'en remercions. Il est toutefois indispensable, pour que le problème soit résolu, que les communes prennent de leur côté leurs responsabilités et assistent le canton pour éliminer ces verrues de notre paysage dangereuses pour notre santé.

6. Gardes-nature

L'arrêté du 12 mars 1973 concernant la protection de la faune et de la flore fribourgeoises prévoit à son article 9 la possibilité de recourir à des gardes-nature qui auraient une formation spéciale et qui veilleraient au respect de la législation en matière de protection de la nature. Notre Association doit malheureusement aujourd'hui constater qu'il est devenu essentiel que ce corps de gardes-nature soit constitué non pas seulement dans un but de surveillance mais surtout dans un but d'information du

public. Il n'y a en effet guère de sens à créer des réserves naturelles avec des règlements de protection si ces règlements sont ignorés et si la surveillance nécessaire est totalement insuffisante. Le territoire du canton est très grand, les personnes aujourd'hui déjà chargées de cette surveillance sont trop peu nombreuses et débordées de travail de sorte qu'il est nécessaire de recourir à ces gardes-nature. C'est la raison pour laquelle notre Association s'est adressée au département compétent pour demander à ce qu'un corps de gardes-nature soit constitué, gardes-nature qui seraient des bénévoles à l'instar des gardes-pêche auxiliaires. Cette question que nous avons déjà soulevée il y a plusieurs années est donc maintenant de nouveau à l'étude et nous espérons qu'elle sera résolue à très bref délai. La situation dans certaines réserves comme celle du Vanil-Noir ne peut en effet plus continuer, les responsables de ces réserves n'ayant légalement aucun pouvoir pour intervenir ou même informer les promeneurs qui violeraient le règlement de la réserve.

7. Groupe jeunesse

Notre responsable, M. Jean-Luc Theytaz, a démissionné, ses occupations professionnelles et son état de santé de même que son nouveau domicile ne lui permettant plus de continuer à assumer cette tâche. Nous le remercions infiniment pour tout le travail qu'il a accompli.

Deux nouveaux responsables ont été trouvés dans les personnes de M. Louis Félix Bersier et de M. Benoît Magnin qui assumeront cette fonction en collaboration avec le Cercle ornithologique. Pour la période de septembre à janvier, quatre excursions sont prévues ainsi qu'une conférence. Le groupe jeunesse semble donc repartir d'un très bon pied.

Le président:
Bruno de Weck